



**CARPENTRAS**

Capitale du Comtat Venaissin

**CONSEIL MUNICIPAL 10 Février 2015  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présents à l'ouverture de la séance: 31**

**Francis Adolphe**

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou – M. Bernard Bossan – Mme Agnès Moisson-  
M. Franck Dupas - Mme Pauline Dréano - M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas –  
M. Bruno Gandon – Mme Peggy Bertolucci (**Adjoints au Maire**)  
Mme Christiane Marchello-Nizia-M. Gérard Rolland- M. Jean-François Sénac –  
Mme Jacqueline Renou – M. Robert Arnoux – Mme Claudine Mora – Mme Hellène Cabassy  
M. Jean-Pierre Cavin –M. Michel Blanchard – Mme Catherine Lorin – M. Angelo Maccagnan  
Mme Karine Guez – M. Joël Botreau –Mme Nadia Bida  
Mme Jeanne Yvan – M. Hervé De Lépinau – M. Julien Langard – Mme Marie-Véronique  
Thomas De Maleville - M. Antoine Laval– M. Patrick Jaillard (**Conseillers Municipaux**)

**Absents Excuses :**

M. Alain Défossé – procuration à Marie-Véronique Thomas de Maleville  
Mme Marguerite-Marie Bevillard - procuration à Mme Jeanne Yvan  
M. Julien Aubert  
M. Tanguy Vernay

**Entrées et Sorties :**

M. Vernay entre pendant la présentation du rapport n°1  
M. Botreau sort pendant les débats du rapport n°11 et entre pendant les débats du rapport 20.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**ORDRE DU JOUR**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**PV de la séance précédente : Adopté à l'unanimité**

Le Conseil Municipal désigne M. Jean-Marie Roux, secrétaire de séance.

<p><b>RAPPORT N° : 1</b> DAF – M. GANDON</p>	<p>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 Présents : 32 Procurations : 2</p> <p>Le conseil municipal a délibéré sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2015.</p> <p><i>A Débattu</i></p>
<p><b>RAPPORT N° : 2</b> DAF – M. GANDON</p>	<p>GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'OPH DE LA VILLE D'AVIGNON – CONSTRUCTION DE 18 LOGEMENTS Présents : 32 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la garantie d'emprunt au profit de l'OPH d'Avignon en vue de la construction de 18 logements rue Alfred Michel. La garantie s'élève à 10% et concerne le remboursement de deux prêts</p>

	<p>d'un montant total de 1.731.831,00 €uros.  <i>Adopté par 27 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le Défi, Relevons Carpentras) et 7 Abstentions (Carpentras, Bleu Marine)</i></p>
<p><b>RAPPORT N° : 3</b>  <b>DAF –</b>  <b>M. GANDON</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>TAXE LOCALE D'URBANISME</b>  <b>DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES</b>  Présents : 32 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la demande de remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement de la taxe locale d'urbanisme d'un montant de 1432 €.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :4</b>  <b>SFM–</b>  <b>M. BOSSAN</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CREATION D'UN MARCHÉ AUX</b>  <b>TRUFFES BLANCHES D'ETE</b>  Présents : 32 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le principe de la création d'un marché aux truffes blanches d'été qui se déroulera tous les vendredis matin de 8h à 12h, du 15 mai au 31 août sur le Parvis de la Maison de Pays.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° : 5</b>  <b>PRST –</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CONVENTION ERDF – COMMUNE DE CARPENTRAS</b>  <b>RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT ESTHETIQUE</b>  <b>RESEAUX ENTRANT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 8 POUR</b>  <b>L'ANNEE 2015</b>  Présents : 32 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention entre ERDF et la Ville de Carpentras relative aux travaux d'aménagement esthétique réseaux entrant dans le cadre de l'article 8 pour l'année 2015. Le taux de participation de ERDF est fixé à hauteur de 50% du montant HT des travaux tandis que la contribution du concessionnaire est plafonnée à 20 000 €.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° : 6</b>  <b>SAJF –</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA</b>  <b>COMMUNE D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTREE</b>  <b>CT N° 255 SISE RUE HENRI ALLIBERT</b>  Présents : 32 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le déclassement dans le domaine privé d'une portion de la parcelle de 15 m<sup>2</sup> cadastrée section CT n°255 sise rue Henri Allibert.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°: 7</b>  <b>SAJF –</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CESSION DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES CT</b>  <b>N°274 ET N°275 SISES RUE HENRI ALLIBERT</b>  <b>ANNULATION DE LA DELIBERATION 2014-CM-20-06-32</b>  <b>DU 20 JUIN 2014</b>  Présents : 32 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a annulé la délibération 2014-CM-20-06-32 du 20 juin 2014 et a autorisé la cession des parcelles communales cadastrées CT n°274 et n°275 sises rue Henri Allibert au prix de 4186 €.  <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° : 8</b>  <b>SAJF –</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA</b>  <b>COMMUNE DE PORTIONS TIREES DE LA PARCELLE</b>  <b>CADASTREE BY N° 825 SISE CHEMIN CROIX PONSARD</b>  Présents : 32 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le</p>

	<p>déclassement dans le domaine privé d'une portion de la parcelle cadastrée section BY n°825 de sorte que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 268 m<sup>2</sup> détachés de la parcelle cadastrée BY n° 825 pour être intégrés à la parcelle cadastrée BY n°270,</li> <li>- 750 m<sup>2</sup> détachés de la parcelle cadastrée BY n° 825 pour être intégrés à la parcelle cadastrée BY n°269, soit une superficie totale de 1018 m<sup>2</sup>.</li> </ul> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° : 9</b> SAJF – M. ANDRIEU</p>	<p>ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTREE CE N° 1400 SISE RUE DE LA POSTE Présents : 32 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'acquisition de la portion de 15 m<sup>2</sup> cadastré CE n°1400 par la SCI Le Soleil des Dentelles représentée par Monsieur Stéphane Marchal ou toute personne qui pourrait s'y substituer au prix de 15 000 euros.</p> <p><i>Adopté par 27 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le Défi, Relevons Carpentras) et 7 voix Contre (Carpentras, Bleu Marine)</i></p>
<p><b>RAPPORT N°: 10</b> DAC – MME DREANO</p>	<p>PROGRAMMATION CULTURELLE – TRANS'ART 2015 – CHATEAU DURBESSON – KENDJI GIRAC – SAMEDI 25 JUILLET 2015 Présents : 32 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le principe et les conditions de réalisation du concert de Kendji Girac au Château Durbesson dans le cadre des Trans'Art 2015 pour la soirée du samedi 25 juillet 2015.</p> <p><i>Adopté par 27 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le Défi, Relevons Carpentras) et 7 Abstentions (Carpentras, Bleu Marine)</i></p>
<p><b>RAPPORT N°: 11</b> DEJS– MME DREANO</p>	<p>CREATION DE MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE Présents : 31 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le principe de mise en place de missions de service civique en autorisant l'accueil de six jeunes volontaires, de 16 à 25 ans, en service civique au sein des services municipaux. Leur mission sera réalisée sur une durée de 6 à 12 mois non renouvelables, et ils seront indemnisés par l'Etat (467.34€/mois). Une indemnité complémentaire de 106,31€ sera versée par la collectivité.</p> <p>Ces missions permettent de développer la citoyenneté, de favoriser la découverte de secteurs d'activité, de mener à bien des projets.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°: 12</b> SCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON N°4 DU CARRE 6 Présents : 31 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession en état d'abandon n°4 du carré 6.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :13</b> SCA – MME MORA</p>	<p>CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON CONCESSION PERPETUELLE N°76 DU CARRE 5 Présents : 31 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession perpétuelle en état d'abandon n°76 du carré 5.</p> <p><i>Adopté à l'unanimité</i></p>

<p><b>RAPPORT N° :14</b> SCA – MME MORA</p>	<p style="text-align: center;">CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON CHAPELLE N°106 AU MUR EST Présents : 31 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession en état d'abandon située chapelle n°106 au Mur Est. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :15</b> SCA – MME MORA</p>	<p style="text-align: center;">CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON N°77 BIS AU CARRE 5 Présents : 31 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession en état d'abandon n°77Bis Carré 5. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :16</b> SCA – MME MORA</p>	<p style="text-align: center;">CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON MUR EST N°138 Présents : 31 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession en état d'abandon Mur Est n°138. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :17</b> SCA – MME MORA</p>	<p style="text-align: center;">CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON N°75 BIS AU CARRE 5 Présents : 31 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession en état d'abandon n°75Bis Carré 5. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :18</b> SCA – MME MORA</p>	<p style="text-align: center;">CIMETIERE COMMUNAL REPRISE D'UNE CONCESSION EN ÉTAT D'ABANDON N°171 BIS AU CARRE 9 Présents : 31 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la reprise de la concession en état d'abandon n°171Bis Carré 9. <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°:19</b> SCA–M. LE MAIRE</p>	<p style="text-align: center;">DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) Présents : 31 Procurations : 2</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné Franck Dupas, titulaire et Yvette Guiou, suppléant, en tant que représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC).</p> <p><i>Vote à main levée décidé à l'unanimité.</i></p> <p><b>Candidats Liste « Vive Carpentras » :</b> Titulaire : Franck Dupas Suppléant : Yvette Guiou Voix Pour : 25 (« Vive Carpentras »), Voix Contre : 8 (Carpentras, Bleu Marine ; Relevons le Défi, Relevons Carpentras)</p> <p><b>Candidats Liste « Carpentras Bleu Marine » :</b> Titulaire : Jeanne Yvan Suppléant : Alain Défossé</p>

	<p>Voix Pour : 7 (Carpentras Bleu Marine) Voix Contre : 26 (Vive Carpentras ; Relevons le Défi, relevons Carpentras)</p> <p><b>Candidats Liste « Relevons le Défi, Relevons Carpentras » :</b> Titulaire : Antoine laval Suppléant : Julien Aubert Voix Pour : 1 ( Relevons le Défi, relevons Carpentras) Voix Contre : 32 ( Vive Carpentras ; Carpentras Bleu Marine)</p> <p>Les candidats de la Liste Vive Carpentras sont donc désignés : Titulaire : Franck Dupas Suppléant : Yvette Guiou <i>Adopté.</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :20</b> SCA – <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p><b>POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE RENDU DES DECISIONS</b> Présents : 31 Procurations : 2 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal. <i>A Pris Acte</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :21</b> SCA – M. SENAC</p>	<p><b>ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU PROJET DE LOI SUR LA LIBERALISATION DES PROFESSIONS REGLEMENTEES ET NOTAMMENT LES PARTIES CONCERNANT LES PROFESSIONS D'AVOCAT ET DE NOTAIRE</b> Présents : 32 Procurations : 2 Le conseil municipal, après avoir délibéré, a adopté la motion relative au projet de loi sur la libéralisation des professions réglementées et notamment les parties concernant les professions d'avocat et de notaire. Le conseil municipal de Carpentras :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande qu'une concertation avec les organisations professionnelles et l'ensemble des syndicats des avocats et des notaires soit mise en œuvre sur les parties du texte qui les concernent.</li> <li>- Demande que des études sérieuses et circonstanciées soient mises en œuvre pour évaluer les impacts économiques, géographiques et sociaux des mesures importantes envisagées.</li> <li>- Demande que le projet de loi sur la libéralisation des professions réglementées soit amendé sur la base de cette concertation, des études réalisées et dans le respect du statut d'indépendance de ces professions.</li> <li>- Demande au gouvernement de bien vouloir prendre conscience que cette vision mercantile de la justice et du droit n'aura pour conséquence, pour nos territoires ruraux, qu'une décroissance de nos économies locales au profit des grandes métropoles urbaines.</li> <li>- S'oppose donc fermement et vigoureusement à toute réforme d'ampleur qui n'aurait pas fait l'objet, dans la sérénité, de la réflexion, de la concertation et de l'évaluation nécessaires.</li> </ul> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>
<p><b>RAPPORT N°:22</b></p>	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>

